

# Divers



Extrait du bulletin communal de décembre 2004

## ONSS à votre service dans votre région.

### Pour quoi ?

Pour répondre à toutes les questions des employeurs et des travailleurs au sujet de :

- L'application de la législation sociale ONSS
- L'immatriculation
- La rédaction des déclarations (qui doit être déclaré, quelles sommes déclarer, ...)
- La déclaration immédiate de l'emploi (DIMONA)
- Le calcul et le paiement des cotisations
- Les réductions de cotisations
- La tenue des documents sociaux
- L'introduction d'une plainte, etc.

### Où ?

A partir du 1er décembre 2004  
Grand'Rue 64/1 Libramont  
Tél. 061/50.29.04 - Fax 061/50.32.71

### Quand ?

Le mardi, de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 ou sur rendez-vous.